

**« Gwerz beleg Gwegan »
L'assassinat d'un prêtre en Trégor au XVII^e siècle**

En Bretagne, la tradition de mettre en chansons les événements marquants de la vie des villages pour en garder le souvenir est très ancienne. Généralement transmises de bouche à oreille, certaines de ces *gwerzioù* comme on les appelle en breton, ont eu la bonne fortune de faire carrière dans les mémoires populaires. Se répandant sur des espaces plus ou moins grands par le canal de l'oralité, on a pu les recueillir en diverses versions, très longtemps parfois après les faits qui leur donnèrent naissance. En dépit de leur durée de vie, elles ont su garder de précieuses indications qui, en les croisant avec des documents d'archives écrites, permettent de renouer les fils des histoires qu'elles rapportent et d'en vérifier la véracité, voire d'enrichir l'information sur l'événement lui-même¹.

Les différentes versions de la *gwerz*

Ainsi, après avoir déjà effectué ce genre de recherche², j'ai pensé qu'il serait intéressant de situer dans le temps et d'étudier une nouvelle pièce qui, du fait de son caractère tragique et de son style, est bien représentative du genre. Elle raconte l'assassinat d'un prêtre de Pont-Melvez.

En premier lieu, je me suis efforcé de rassembler le plus grand nombre possible de versions. J'ai pu ainsi en retrouver sept dans les collectes effectuées depuis le XIX^e siècle. La plus ancienne connue, « *Gwerz beleg Gwegan* », la *gwerz du prêtre Guégan*, est celle qui fut effectuée par François-Marie Luzel en 1844 au manoir familial de Keranborgne au Vieux-Marché³. Elle lui fut dictée par François Le Roi, *Fañch ar Roue*. Mais elle ne figure pas dans ses volumes de *Gwerziou, chants populaires de la Basse-Bretagne*.

Quatre ans plus tard, donc en 1848, Jean-Marie de Penguern en recueillit une autre, « *Kloarek Guegan* », le *clerc Guégan*, sans préciser le lieu où elle lui fut chantée, mais vraisemblablement dans la région de Lannion⁴.

¹ Voir NASSIET, Michel, *La littérature bretonne et l'histoire*, in *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, Mellac, Brest, 1999, p. 201-227. LAURENT, Donatien, *La gwerz de Louis Le Ravallec*, Arts et traditions populaires, 1971. P. 19-79. GUILLOREL, Eva, *La complainte et la plainte. Chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR/Dastum/CRBC, 2010.

² *Gwerz an aotrou Kergwezeg*, in *Planedenn*, niverenn 6, gouañv 1980-1981, p. 13-19 ; *Itron a Gerizel, la dame de la Ville-basse*, étude d'un chant traditionnel en langue bretonne au sujet d'un crime commis en 1663 à Yvias (22), in *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome CXII, Saint-Brieuc, 1983, p. 60-82 ; *Penanger et de la Lande, Gwerz tragique au XVII^e siècle*, in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 112, année 2005, numéro 4, PUR, p. 7-42 ; *Chronique chantée et rimée des faits divers : une noyade à Perros-Guirec en 1842*, in « *Langues de l'Histoire, langues de la Vie, Mélanges offerts à Fañch Roudaut* », Brest 2005, p. 224-237 ; *Drame sanglant au pardon de Saint-Gildas à Tonquédec en 1707, Gwerz ar c'hont a Goat-louri hag an otro Porz-lann*, in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 114, mars 2007, numéro 1, PUR p. 57-88 ; *Son ar bizin gwenn, La chanson chanson du goémon blanc, une composition populaire du XIX^e siècle en Trégor*, in Deuogdonion, « *Mélanges offerts en l'honneur du professeur Claude Stercks* », CRBC Rennes 2, TIR, 2010, p. 233-257 ; *Gwerz war maro kure Lokireg*, in « *Mélanges offerts à Jean-Christophe Cassard, historien de la Bretagne* », Skol Vreizh, Morlaix, 2014...

³ LUZEL, François-Marie, *Manuscrits ms 1020 à 1038: Ms 1022 - Cahier 8*, p. 59-63

⁴ PENGUERN (DE), Jean-Marie, *Bibliothèque nationale, Ms 91, f^o 15 recto-17 verso*. On note dans cette *gwerz* des formes nettement trégoroises : *Newe, ewit, da vean, mado, goneet, urjo, lac'ha, veure, vanac'h, ofiço, laret, dean...*

Malheureusement, il n'a pas jugé utile non plus de préciser l'identité de l'interprète. Le nom féminin, « Madeleine », qu'il a inscrit à la fin de la chanson reste énigmatique. C'est le même collecteur qui note sans doute peu après une troisième version⁵ « *Cloarec Goegan* », *le cleric Guégan*.

Plus tard encore, en août 1881, un instituteur de Péder nec, Jean Mahé (1847-1921) réunit dans son école un groupe de chanteuses du pays à la demande de Bourgaut-Ducoudray à la recherche d'airs bretons⁶. Parmi celles-ci, Marguerite Le Pon (67 ans)⁷ lui chante 31 couplets de « *Gwerz Beleg Guegan* », *la gwerz du prêtre Guegan*, soit 134 vers octosyllabes et il précise dans son carnet à la fin : « incomplète ». Elle est aussi inédite.

Sans doute faut-il placer ici la version intitulée « *Belegig Gwegan* », *le pauvre prêtre Guégan*, dont une version figure dans un cahier manuscrit anonyme avec d'autres pièces dans le fonds d'archives du CRBC⁸. L'inventaire de ce document laisse penser qu'il fut confié à Maurice Duhamel (1884-1940) quand il recueillait des airs et variantes mélodiques des chants publiés par Luzel⁹. L'auteur du manuscrit indique pour chaque chant le nom de la chanteuse et le lieu de la collecte. Pour le chant qui nous intéresse, il s'agit de Louise Méhauté (1853-1925) de Trégonneau. Alors que l'on relève dans le manuscrit l'interprétation de douze chants par cette chanteuse, seuls six d'entre eux ont été retenus dans l'édition définitive de l'ouvrage de Duhamel¹⁰ (1913). Détail intéressant, chaque partition est suivie de cette indication : « phono Yves Le Moal ». On peut donc penser que l'enregistrement de ces chants et la transcription des paroles des premières portées ont été effectués par Dir-na-dor ? Ce qui pourrait laisser croire que Duhamel ne rencontra jamais cette chanteuse¹¹.

Plus près de nous, en 1979, Ifig et Nanda Troadec enregistrent à Pluzunet Louise Bonniec (1902-1994), une chanteuse au très riche répertoire de *gwerziou* et *soniou* dont « **Mogrou ha Gwegan**¹² », *Magoarou et Guégan*, qu'elle tenait de sa mère. À la même époque, au Minihy-Tréguier, les deux collecteurs, parcourant les campagnes trégoroises pour l'association Dastum, mettent si l'on peut dire, la main sur une autre version¹³, « **Mogrou ha Gwegan** », *Magoarou et Guégan*, chantée cette fois par Yvonne Détente (1897-1985). Celle-ci détenait son répertoire également de sa mère, Jeanne-Yvonne Garlan (1876-1970) auprès de laquelle s'étaient rendus des collecteurs contemporains de la première heure dans les années 60, comme Claudine Mazéas (1926-2018). J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises ces deux femmes, sollicitant non seulement leurs impressionnantes mémoires en matière de *gwerziou* et *soniou*¹⁴ mais aussi leurs connaissances dans le domaine des croyances populaires.

⁵ PENGUERN (DE), Jean-Marie, Bibliothèque nationale, Ms 91, f° 58 recto-61 verso.

⁶ LASBLEIZ, Bernard, « Du nouveau sur les collectes de Bourgaut-Ducoudray, les transcriptions de Jean Mahé », *Musique bretonne*, n° 252, Rennes, 2017, p. 28-33. Merci à Bernard Lasbleiz de m'avoir communiqué cette version inédite de la *gwerz* qu'il a découverte à la Bibliothèque de l'abbaye de Landévennec.

⁷ Une nommée Marguerite Le Pone, âgée de 69 ans, épouse de Yves Queufeulo, et fille de Michel Le Pone x Marguerite Porcheron (décédés avant), décède le 25 décembre 1884 à Péder nec. (Com. Jean-Yves Marjou)

⁸ Copie de manuscrit anonyme, fonds Donatien Laurent, CRBC. Le Moal ? Vallée ?

⁹ *Gwerziou*, 1, p. 362.

¹⁰ DUHAMEL, Maurice, *Musiques bretonnes, Airs et variantes mélodiques desq chants et chansons populaires de la Basse-Bretagne publiés par F.-Luzel et Anatole Le Braz*. Rouart, Lerolle, Paris, 1913.

¹¹ Suggestion de Bernard Lasbleiz.

¹² TROADEG, Ifig, *Carnets de route*, 2005, Dastum Bro-Dreger, Cavan, p. 107-108.

¹³ TROADEG, Ifig, *Carnets de route*, 2005, Dastum Bro-Dreger, Cavan, p. 109-110.

¹⁴ J'ai enregistré cette *gwerz* en août 1980 (Louise Riou) et en février 1982 (Yvonne Détente).

Enfin, lors de diverses enquêtes de terrain, j'ai retrouvé, ici et là, des traces de cette affaire et notamment le 7 décembre 1983 lors d'un de mes entretiens à Péderneec avec une ancienne couturière, Marie-Célestine Brigant, née à Tréglamus le 20 mai 1897 et décédée à Péderneec le 12 avril 1990.

On remarque donc que si ce chant a été recueilli en sept versions différentes et a été porté par une longue tradition orale, il n'est pas vraiment sorti de l'environnement proche du lieu où s'est produit le drame, comme nous allons le voir. C'est ce qui peut expliquer pourquoi elles sont dans l'ensemble relativement riches¹⁵. Assez curieusement, n'étant pas la plus ancienne, c'est la version Méhauté qui est la plus longue avec 166 vers. Ensuite ce sont celles fournies par Penguern, respectivement 155 vers (Penguern 2) et 139 vers (Penguern 1). Puis viennent les versions Mahé avec 134 vers, Luzel, 113 vers, Bonniec, 68 vers et enfin Garlan 70 vers. On peut tout de même considérer que la richesse des versions Penguern, comme celles de Mahé et Luzel, est aussi due à l'ancienneté de leur collectage et à leur proximité géographique avec l'événement. Les versions Garlan et Bonniec, collectées dans les années 1980 sur ce même secteur sont plus courtes, mais elles ne laissent aucun doute sur leur parenté avec les précédentes.

Les personnages selon les versions de la *gwerz*

C'est un trait caractéristique de la *gwerz* bretonne que de donner les noms des personnages qui sont impliqués dans l'histoire qu'elle relate. Ainsi, on apprend que l'on a affaire à deux familles, Guégan et Magoarou, vivant à Pont-Melvez/Moustéru. Les pères et les fils sont impliqués sous leurs patronymes, mais on ignore leurs prénoms, ce qui est relativement rare dans de telles complaintes. Même chose pour Magoarou mère. En revanche, on connaît le prénom de Guégan mère, c'est Jeanne, et aussi son nom de jeune fille comme c'était l'usage autrefois pour les femmes mariées. Le problème, c'est que selon les versions, ce n'est pas le même. C'est le cas pour les deux collectes effectuées par Penguern. Pour l'une, elle se nomme Jeannette Le Guen, pour l'autre Jeannette Le Flem. Pour celle de Luzel, c'est aussi Jeannette Le Guen, mais pour celle de Mahé, il s'agit de Jeannette Hervé. Pour les autres, ce n'est que « sa mère ». Il n'y a rien d'anormal pour ce genre de chanson, et notre recherche va nous permettre de tirer ce problème au clair¹⁶.

D'autres renseignements sur ces deux familles figurent dans la chanson. Le père Magoarou serait l'oncle et le parrain du prêtre Guégan :

Mogero kozh a brof da gentañ

Dre mac'h eo paeron d'ar beleg-mañ (Bonniec)

Magoarou père fait la première offrande

Puisque c'est le parrain de ce prêtre.

¹⁵ Dans son *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, (Quimper, 1942) Joseph Ollivier cite un chant, n° 25, **Glac'har un intanv yaouanq, deus Mael-Karaès, en occasion deus maro he bried, aruet en 19 a Ebrel er bloa 1842**, (chagrin d'un jeune veuf de Maël-Carhaix à l'occasion de la mort de sa femme survenue le 19 avril 1842), composé par Louis Herry, cultivateur à Kervourou en Maël Carhaix, sur l'air de *Son Cloarec Moguéro*. Si ce dernier titre correspond bien au chant de tradition orale qui nous intéresse, cela pourrait laisser penser qu'il était connu en Centre-Bretagne, et assez populaire pour avoir servi de timbre au milieu du XIX^e siècle.

¹⁶ Nous avons pu compter sur l'aide précieuse de Jérôme Caouen et Jean-Yves Marjou qui n'ont pas ménagé leur peine pour les recherches généalogiques dans les archives, registres paroissiaux et autres.

Les fils Guégan et Magoarou seraient les enfants de deux sœurs (Penguern1). Selon toutes les versions, ils seraient donc cousins et ils auraient eu la même nourrice :

Ha ni bugale c'hoerezed

Gant 'r memeus mageres maget ! (Bonniec, Méhauté)

Nous qui sommes les enfants des deux sœurs

Qui avons été nourris par la même nourrice.

Bugale omp d'an div c'hoar

Gant ar memes laezh omp bet maget (Bonniec, Luzel, Garlan, Penguern1, Penguern 2)

Nous sommes les enfants de deux sœurs

Nous avons été nourris avec le même lait.

Il est question aussi dans l'histoire, du petit frère de la victime dont deux versions donnent l'âge. Pour la première : **Eur breurik bihan a neffoa / A woa oajet deus a seiz vloaz**, *il avait un petit frère âgé de sept ans* (Penguern 1). La deuxième version lui donne six ans de plus, **Vardro an oad a trisec vla**, *environ treize ans* (Penguern 2). Ce pourrait être Estienne Guégan¹⁷. D'autres membres de la famille Magoarou sont mentionnés, mais là encore, les prénoms ne sont pas révélés, pas plus que ceux des autres personnages impliqués. Il y a un valet, un aubergiste¹⁸ et sa femme, une femme de forgeron, une demoiselle, deux clercs du Goëlo, un vicaire de Prat, deux ou trois autres clercs de Bulat, et, au moment où l'on recherche le prêtre, des gens de rencontre sur la route, à pied ou à cheval. On apprend en effet que le prêtre se déplaçait à cheval. C'est en voyant sa monture rentrer seule sans son cavalier que le valet des Guégan pensa qu'il était arrivé un malheur (Luzel).

Les faits relatés par les différentes versions de la gwerz

L'histoire s'ouvre sur une note gaie. Le fils Guégan qui vient d'être ordonné prêtre, célèbre sa première messe dans l'église de Pont-Melvez. C'est un événement d'importance auquel sont associés les membres de la famille et les amis. Il est évoqué par toutes les versions de la *gwerz*. Le moment de l'année est précisé, mais à deux jours et mois différents. Il s'agit du premier dimanche d'octobre (Penguern2, Luzel, Mahé, Bonniec) ou du premier dimanche de mai (Méhauté).

Comme très souvent dans ce genre de composition, l'auteur de la composition ne fait pas de mystère sur l'issue du drame dès les premiers vers. La nouvelle est donnée aux auditeurs de manière brutale, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une histoire vraie :

Gilevet oll ac a clevfet

Er pezh so guir ac ariet :

Cloarec Goëgan a so lahet.

Er sul quantan a vis ere

Neus laret e ofern neve

Ar Barous vras ar Pontmelvez

A voar ben tri miz goudeze

A voa enni en e c'hourve. (Penguern 2)

¹⁷ Estienne Guégan, né vers 1657, et décédé avant 1699. (Généalogie établie par Jérôme Caouen).

¹⁸ La version Méhauté lui donne le nom de Farlikot qui pourrait être Ferlicot en français.

*Écoutez tous et vous entendrez
Ce qui est arrivé en vrai :
Le clerc Guégan a été tué.
Le premier dimanche d'octobre
Il (Guégan) a dit sa première messe
Dans la grande paroisse de Pont-Melvez
Et trois mois après
Il était allongé sur les tréteaux funèbres.*

Dans le même style, on passe des réjouissances au deuil :

**Kalon Gwegan a gane gae
Kanañ e oferenn newez en Pont-Melvez.
Na piv nije bet deñ lâret
A-benn ur miz goude vije bet lac'het.** (Bonniec)
*Guégan avait le coeur gai
En chantant sa première messe
Qui aurait pu dire
Qu'un mois après il aurait été tué.*

L'ordination est à l'origine de la tragédie pour une question de jalousie entre deux familles alliées. Selon les versions, les deux jeunes gens, Guégan et Magoarou, sont entrés au séminaire de Tréguier (Penguern 2), Quimper (Mahé) ou Nantes (Bonniec). Mais bien que Magoarou y soit allé avant Guégan, c'est ce dernier qui a été ordonné prêtre avant lui.

**Pa voïanq er guer a Landreguer
A voianq o daou daou vignon ker.
Goegan a voa ar savantan
Ac a voë belec da guentan.** (Penguern 2)
*Quand ils étaient à Tréguier (au séminaire)
Ils étaient amis tous les deux
Guégan était le plus érudit
Et il est devenu prêtre le premier.*

Le clan Magoarou vit mal la réussite du fils Guégan et en particulier le père qui, outre la vexation, regrette d'avoir dépensé beaucoup d'argent pour financer les études de son rejeton. Il montre son mécontentement le jour précisément où ils assistent à la première messe du nouveau prêtre à Pont-Melvez. On peut constater ce dépit à la façon dont ils déposent leur obole de mauvaise grâce dans le plat de quête¹⁹ :

**Seiz ha dud Magoarou à zo bet
Ann oferen quantan ar Béleg
Ho seiz a profjont war ar plad
Rejont ket tout ha galon vad
Rejont ket tout a galon vad
Cloarek Margoarou hag e dad.** (Mahé, Méhauté, Luzel, Bonniec)

¹⁹ Toutes les versions situent ces offrandes à la quête effectuée lors de la première messe de Guégan. Une version (Bonniec), place cette offrande à la fin d'un repas organisé pour fêter le nouveau prêtre.

*Sept membres de la famille Magoarou ont assisté
À la première messe du prêtre
Tous les sept déposèrent leur obole dans la sèbile
Ils ne le firent pas de bon cœur
Le clerc Magoarou et son père.*

En outre, Magoarou père accuse Guégan père d'avoir assuré la réussite de son fils en achetant les autorités ecclésiastiques (Mahé). Les deux familles sont manifestement aisées²⁰.

En fait, le fils Magoarou ne semble pas avoir une haute estime de son père qu'il accuse à son tour d'avoir gagné de l'argent de façon malhonnête, ce qui n'est pas, dit-il, le cas de Guégan, (Luzel, Mahé, Bonniec, Garlan, Penguern1) :

**Na mar a eus mado Guégan
A n'eûs hint gôneet gant hi boan.
Ac c'hui c'heus drouk-acquisitet hô ré,
Birwiquenn mad gant-hé n'hô bé ! (Luzel)**
*Si Guégan a des biens
Il les a gagnés en se donnant du mal
Et vous, les vôtres sont mal acquis
Ils ne vous porteront jamais chance.*

Et il donne une leçon de morale à son père en lui rappelant l'adage populaire : « Bien mal acquis ne profite jamais » :

**C'hwi c'heus droug akisitet o re
Na po c'hwi biken chanç gante.
O re a zo droug akizitet
Se zo koz de n'prosperont ked.(Penguern 1)**
*Vous avez acquis votre argent de façon malhonnête
Vous n'aurez jamais de chance avec lui.
Votre argent est un bien mal acquis
C'est pourquoi il ne prospèrera jamais.*

Pour tout dire, le fils Magoarou reproche encore à son père de l'avoir poussé vers des études religieuses alors qu'il n'était manifestement pas intéressé par celles-ci. Et il avoue d'ailleurs n'avoir rien fait pour réussir :

**P'ha n'he ar gloër hall d'ha studian
Me ié d'an davarn d'ha evan
D'ha evan, cajoli merc'het
Zetu enno studi ar c'hloarek**
*Quand les autres clercs allaient aux cours
J'allais à la taverne pour boire et caresser les filles
Boire et caresser les filles
Voilà mes études de clercs. (Mahé)*

²⁰ Le père Magoarou est marchand au bourg de Moustéru, et il est nommé parfois « sire » qui est le qualificatif d'un marchand. Jacques Guégan est probablement laboureur de terre car il s'occupe des quévaises. Ces Guégan donnent des notaires, notamment un Guillaume Guégan vers 1620/1630 époux d'une Le Meur (tous notaires aussi) qui serait proche de Jacques Guégan, peut-être son frère ? (communication Jérôme Caouen)

On imagine la colère du père qui se rend compte qu'il a dépensé beaucoup d'argent pour rien :

Rak eus eur skoed fouete Gwegan

Te fouete tri, pewar, da-unan

O redek eus Pariz da Naoned

Vit karesin dimeselled. (Méhauté)

Car quand Guégan dépensait un écu

Toi, tu en dépensais trois ou quatre à toi seul

Courant de Paris à Nantes

Pour caresser les demoiselles.

Et c'est justement au sujet d'une jeune fille que le fils Magoarou a une raison supplémentaire d'en vouloir à Guégan. Comme on vient de le voir, ses études au séminaire ne l'empêchaient pas de s'intéresser au sexe féminin. Il convoitait une jeune fille en particulier et Guégan l'avait trahi en révélant à celle-ci que son prétendant était sur le point d'être ordonné prêtre. Il lui en avait gardé une forte rancune et il le lui rappelle :

Na teusquet a jong, ma mignon ker

Pa voamp er guer a Landreger

'Spoa deun dimesel ma accuset

Peneverd out moa heureuget ?

Voar ma halon e chomet se.(Penguern 2)

Tu ne te souviens pas, mon cher ami,

Quand nous étions dans la ville de Tréguier

Tu m'avais dénoncé à une jeune fille

Que sans toi, j'aurais épousée ?

Je n'ai toujours pas digéré cela.

Le lieu et les circonstances du crime

Si l'on en croit les différentes versions de la *gwerz*, c'est un soir en revenant de Guingamp (ou de Saint-Brieuc) à Pont-Melvez, au retour d'une conférence ecclésiastique, que Guégan va perdre la vie. En chemin, il rencontre Magoarou père avec l'un de ses fils. Ils sont aussi accompagnés de deux clercs. Ils l'invitent à souper dans une auberge²¹ où tout le monde boit fortes rasades de vin nouveau :

Pa voa Gwegan gant an hent o donet

Eur gwel renkontr neus renkontret

E dad ha kloarek Moguero

Daou kloarek all deus a Wëlo

Ac int o vont dan hostaliri

Na da vont gante de goanian

Arc'hant o devoa da paeon

Na da tava ar gwin neve

A oa selleriet an noz-se. (Penguern1)

Quand Guégan faisait route

Il fit une mauvaise rencontre

²¹ Pour la version Penguern (1), l'auberge est située à Guingamp même.

*Le clerc Magoarou et son père
Et deux autres clercs du Goëlo
Et eux d'entrer dans une auberge
Pour l'emmener dîner avec eux
Ils avaient de quoi payer
Et goûter le vin nouveau
Qu'on venait de rentrer à la cave ce soir-là.*

Les hostilités avaient commencé à table :

Pa voant o evan boutaillad
A zavaz entreze ar gombat. (Mahé)
*Alors qu'ils vidaient une bouteille
Une querelle s'éleva entre eux.*

À la fin du repas, les Magoarou avaient pris leur décision :

Na pa devoa o c'hoan debret
Ar konklusion a voa graet
Da lac'ha ar paour kez beleg. (Penguern 1)
*Après avoir fini de souper
Ils en vinrent à cette conclusion
Qu'ils allaient tuer le malheureux prêtre.*

Au moment de partir, il fait nuit. L'hôtesse tente de retenir le prêtre car elle a un pressentiment qu'il va se passer quelque chose de grave. C'est parce qu'elle a entendu un coq chanter²² : **Pa c'hoant prest da partian / Komansaz ar c'hog da ganan**, *quand ils furent prêts à partir, le coq se mit à chanter* (Penguern1). Les superstitions sont fortes à l'époque. Un coq qui chante sur son perchoir après le coucher du soleil est de mauvais augure. C'est un intersigne. De même, lorsqu'elle voit le nez de Guégan qui se met à saigner (Penguern 2), c'est encore l'annonce d'un malheur imminent²³.

La version Garlan est différente. Alors que le prêtre est sur le chemin du retour, il s'arrête dans une forge car son cheval a perdu un fer. À ce moment-là aussi, le coq se met à cocoriquer à cette heure insolite et la femme du forgeron qui s'entretient avec lui l'avertit d'un danger : « **Ar c'hok na gan nemet da boent an deiz** », *le coq ne chante qu'au point du jour*. Alors, elle insiste également pour le retenir.

Mais dans les deux cas, le prêtre Guégan fournit de bonnes raisons de refuser. Selon les versions, il doit être le lendemain matin à Pont-Melvez pour célébrer une messe de mariage :

Benn arc'hoaz d'ober eun eured
Maerc'h ennan à Gaër-Bézellec²⁴. (Mahé, Méhauté)

²² Cette croyance populaire, encore bien connue aujourd'hui, est présente dans d'autres *gwerzioù*. Elle constitue un intersigne rappelé par un dicton en Trégor : « **Pa gan ar c'hog war e glud / a ra glac'har d'e dud.** » (*Quand le coq chante sur son perchoir / Il cause du chagrin à ses gens*). Voir Daniel Giraudon, *Du coq à l'âne*, Fouesnant, Yoran embanner, 2000)

²³ Ces deux clichés figurent dans d'autres *gwerzioù*.

²⁴ C'est un lieu-dit de Quemper-Guézennec. Il existe un autre lieu-dit de ce nom à Pommerit-le-Vicomte. On le retrouve aussi dans la *gwerz* **Rozmelchon** que j'ai recueillie à Ploubezre et à Coatascorn.

*J'irai demain célébrer un mariage
Celui de la fille aînée de Kerbezellec.*

Ou plus simplement, pour dire la messe basse à Pont-Melvez :

Me a renq mont d'er guer fete
Arc'hoas larin nofern veure. (Penguern 2)
*Je dois rentrer à la maison ce soir
Pour dire la messe basse demain matin.*

Sa décision de ne pas accepter un hébergement cette nuit-là allait lui être fatale. Il semblait pourtant ne pas ignorer le danger qu'il courait en rentrant chez lui et il était conscient que le clerc Magoarou en voulait à sa vie. Il en avait fait part à la femme du forgeron :

Me ne rajen forzh wit mont d'ar gêr
Ken a vez tremenet ar Gozker.
Eman eno kloareg Magoaro
An treitourañ den a zo er vro. (Garlan)
*Cela ne me dérangerait pas de rentrer chez moi
Jusqu'à ce que j'aie dépassé le Gozker.
C'est là qu'habite le clerc Magoarou
Le plus grand traître du pays.*

Son appréhension était justifiée car c'est bien là que Magoarou l'attend pour l'assassiner. Et c'est là aussi, selon la version Garlan, que sa mère va retrouver son cadavre :

Bord an hent drek ti Mogero
Hi a deus kavet he mab maro.(Garlan)
*Sur le bord de la route derrière chez Moguerou
Elle a trouvé son fils mort.*

Une seule version indique la façon dont il avait perdu la vie. Elle précise qu'il avait été frappé de dix-sept coups de couteau. **Seitek toll kontel a neus bed / Kent ma eo d'an douar koet**²⁵. *Avant de tomber à terre /il a reçu dix-sept coups de couteau.* (Penguern 1)

Quatre versions (Mahé, Bonniec, Luzel, Méhauté) prétendent qu'ensuite, le cadavre du prêtre avait été jeté dans le *dour du*, une rivière ou une pièce d'eau de Gurunhuel.

A neva 'neañ benn neuze lac'het.
Barzh an dour du a neus an skoet
O soñjal biken na vije kavet. (Bonniec)
*Et pour lors, il l'avait tué
Et jeté dans le Dour du
Pensant qu'on ne le retrouverait jamais.*

Auparavant, le fils Magoarou (et son père ?) lui aurait ôté ses vêtements comme le confirme le petit frère du prêtre envoyé à sa recherche en découvrant son cadavre :

²⁵ Dans l'ensemble des versions, on voit que l'auteur (ou un réfecteur-transmetteur) prend partie pour la victime soit en exprimant de la compassion soit comme ici en soulignant son courage.

**Hervez ar rapport e neuz gret
Neuz goëllad dillad ar belek
Barz an dour du pa ché tréméné.** (Mahé)

Selon son rapport

Il a vu les vêtements du prêtre

Dans l'eau quand il est passé.

**Me meus guélet eur c'horf décédet
Hen hi gichenn dillad belek.** (Luzel)

J'ai vu un cadavre

Et à côté de lui des habits de prêtre.

Les recherches et le merveilleux chrétien

En effet, à la demande de sa mère, le jeune frère était parti à sa recherche dès le lendemain de sa disparition. L'information avait dû circuler que le prêtre avait été vu la veille dans une auberge sur la route de Guingamp. Il y apprend qu'il était passé le soir précédent et y avait soupé en compagnie des Magoarou père et fils et d'un jeune vicaire de Prat.(Mahé)

Les parents du défunt se mettent aussi sur la piste. Ils se rendent au sommet du Méné-Bré pour demander de l'aide à saint Hervé dans sa chapelle afin de retrouver leur fils. On sait qu'en Bretagne, on fait plus confiance aux saints locaux et à la Vierge qu'à Dieu lui-même :

**Otro sant Herve emezi
C'hwi zo war an huel o ti
Ag a wel en dour er rinviero
Ken skler ag an heol er feunteunio
Reut din kello deus va mab
Ha me rei dec'h eun disro mad.** (Penguern1)

Monsieur saint Hervé, dit-elle

Votre maison est sur la hauteur

Et vous voyez dans l'eau des rivières

Aussi claire que le soleil dans les fontaines

Donnez-moi des nouvelles de mon fils

Et je vous donnerai une belle récompense.

Pour de telles demandes, la promesse d'offrandes et de pèlerinages est très présente également dans les chants anciens de tradition orale. C'est pourquoi, si son vœu est exaucé, la mère du prêtre offrira à saint Hervé une génisse d'une valeur de cent écus (Mahé). Elle se rendra également à Ploumanach pour implorer Notre-Dame-de-la-Clarté, *Itron Varia ar Sklerder* et à Bulat-Pestivien pour prier, Notre-Dame-de-Bulat, *Itron Varia a Vulat*. (Penguern 2). A Bulat, elle donnera son cheval et au Folgoët, une paire de bœufs (Luzel). Elle ira aussi parler à Notre-Dame-de-Bon-secours à Guingamp²⁶, *Itron-Varia Gwir Sikour* et à *saint Jelvestr* à Saint-

²⁶ C'est justement à partir de 1660-1670 que l'on voit apparaître de façon spectaculaire le pèlerinage de Bon-Secours... en quelques années, le voilà promu au rang de premier pèlerinage du diocèse. Georges PROVOST, *La fête et le sacré en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Editions du cerf, Paris 1998. P. 290.

Servais (Mahé). On remarquera que l'on fait appel ici aux saints locaux dans leurs sanctuaires, *hauts-lieux du sacré*²⁷, où étaient organisés de grands pèlerinages²⁸.

Au XVII^e siècle, on croit encore aux interventions surnaturelles. La présence du merveilleux chrétien (et païen), du miraculeux, est d'ailleurs une constante dans les *gwerzioù* anciennes. Quand la mère se rend près de l'endroit où se trouve le corps de son fils, elle demande à Notre-Dame-de-Bon-secours de le faire sortir de l'eau, promettant au saint de lui offrir une belle bannière blanche garnie de sept clochettes d'argent et un manche de genêt. Le miracle alors se produit :

**Wa ket e guir per achuet
He mab amez an dour zo deut
E tennet e mab euz an dour
C'hep ma voa kristen ho sikour.** (Mahé)
*Elle n'avait pas fini de parler
Son fils est sorti de l'eau
Son fils a été sorti de l'eau
Sans l'aide d'un chrétien.*

Dans la version Garlan, c'est un autre miracle. Le fils assassiné se met à parler à sa mère :

**Ne oa ket he gir peurachuet
Dre bermission Doue neus komzet
Ma mamm, 'meañ, nem gonzolet
Bez a po c'hoazh ur mab beleg.**
*Elle n'avait pas dit son mot
Avec la permission de Dieu, il a parlé
Ma mère, consolez-vous
Vous aurez un autre fils prêtre.*

**Ma breur bihan, beleg a vo
Araok da gloareg Mogero
Ma breur bihan a vo beleg
Kloareg Mogero vo distrujet.**
*Mon petit frère sera prêtre
Avant le clerc Magoarou
Mon petit frère sera prêtre
Le Clerc Magoarou sera supprimé.*

De même, dans la version Méhauté où le défunt lance une malédiction sur la famille du meurtrier :

Goude ma oa Gwegan lazet

²⁷ Expression rappelant un thème de recherche « Les Hauts lieux du sacré », effectué par le CRBC sous la direction de Gaël Milin et Patrick Galliou en 1995-1996, Kreiz 6, 1997.

²⁸ Cette tradition d'offrandes aux saints est ancienne et les demandes sont faites également pour les animaux. Les archives nous apprennent en effet qu'en 1470, le recteur de Pommerit-Jaudy donna 5 sols « pour un veu qu'il avoit fait à monseigneur saint Yves de son cheval qui estoit malade guerit ». À la même époque, le seigneur du Traon, de Morlaix, faisait conduire ses chevaux en pèlerinage à la chapelle de Saint-Éloi, en Bothoa.

Dre eur mirakl n'eus c'hoaz komzet :
Tewet ma mam na ouelet ket
C'houi nevo c'hoaz eur mab beleg
Re-se 'n vo hini ne
Ken vo an naved re ligne²⁹.

Bien qu'ayant été tué
Par miracle, il a encore parlé :
Taisez-vous ma mère ne pleurez pas
Vous aurez encore un fils prêtre
Ceux-là n'en auront aucun
Avant la neuvième génération.

On voit dans cette dernière parole l'attachement des familles en ce temps-là, à avoir un prêtre parmi leurs membres et, en même temps, elle exprime un désir de vengeance. Dans la version Luzel, c'est encore le plus jeune fils qui console sa mère à ce sujet :

Tawet ma mamm na ouëlet ket
C'hui beso c'hoas eur mab beleg
Ar Moguero goz n'hen défo quet !
Ne pleurez pas ma mère
Vous aurez encore un fils prêtre
Le vieux Magoarou n'en aura pas !

Lorsque ce jeune homme part à la recherche de son frère prêtre, il entend en chemin une voix qui ressemble à celle du disparu. On est encore dans le domaine du miracle :

Eur voes en er ameus clevet
Meus clevet eur voes o crial
Heus hini ma breur voa hanval. (Penguern 2)
J'ai entendu une voix
J'ai entendu une voix crier
Semblable à celle de mon frère.

À côté de l'histoire chantée, et comme c'est souvent le cas avec les *gwerzioù*, j'ai pu ajouter d'autres témoignages qui circulaient autrefois parmi la population.

Dans son ouvrage *Chez les moines rouges de Pont-Melvez*³⁰, Arthur Bourgès (1905-1981) qui fut instituteur, directeur d'école et maire de la commune de Pont-Melvez (1959-1977), et que j'avais eu l'occasion de rencontrer, situe aussi le crime à Gurunhuel. En effet, il entendit les gens du pays dire qu'il aurait été commis non loin du Gosker, près du hameau des *Quatre-vents*, justement longé par le *Dour du*, et que le cadavre aurait été découvert dans un pré.

²⁹ On retrouve ici une forme de malédiction que nous avons relevée en Trégor à propos de saint Yves. Endormi sur une longue pierre dont la tradition à Louannec a gardé le nom de *gwele sant Erwan*, lit de Saint-Yves, il échappa par miracle au coup de pelle d'un fermier irascible qui n'appréciait pas de le voir sommeiller alors que lui se donnait tant de peine. Le saint condamna le coupable à voir sa chevelure virer au roux et à la transmettre à sa descendance jusqu'à la neuvième génération, tant qu'il y aurait des Péron à la ferme de Barac'h à Louannec « *Keit a vije Peroned en Barac'h pad nav re ligne, vijent brun !* » (Annette Pezron née à Trélévern en 1919, MD13 – visite du 23-11-00.) Cette couleur au Moyen-Âge dénonçait la fourberie et la méchanceté. Voir aussi GIRAUDON, Daniel, : *Sur les chemins de saint Yves*, Skol Vreizh, n°30, mars 1994, p. 60-61.

³⁰ BOURGES, Arthur, Les Presses bretonnes, Saint-Brieuc, 1951, 2007.

On se rappelle comment une des *gwerziou* raconte que le prêtre Guégan s'était arrêté à une forge pour mettre un fer à son cheval. Aujourd'hui encore, à ce même lieu-dit, les *Quatre-vents*, à la croisée de la route Guingamp-Pont-Melvez et la route qui vient de Gurunhuel pour la rejoindre, on remarque un café-épicerie qui se nomme « la Forge ». Serait-ce le même lieu ?

J'ai relevé une autre tradition à Péder nec. Selon mon informatrice Marie-Célestine Brigant, née à Tréglamus en 1897, d'après sa mère née à Tréglamus en 1858, le meurtre aurait eu lieu au bord de la route qui va de Péder nec à Saint-Laurent, au croisement qui mène à Squibernevez (Péder nec). À cet endroit se trouve une croix. On l'appelait *Kroaz beleg Gwegan* : « C'est là, me dit-elle, que le prêtre Guégan fut tué par son "copain" Magoarou. Les anciens racontaient, ajoute-t-elle, qu'on voyait le prêtre Guégan la nuit lisant son bréviaire près de cette croix. »

On m'a parlé enfin d'un autre lieu possible du crime, à Pont-Melvez, marqué également par la présence d'un calvaire : *Kroaz Polig*³¹. Mais ce n'est pas le cas. En effet, comme cela arrive souvent, le rapprochement avec notre affaire vient du fait qu'à cet endroit, un ecclésiastique fut aussi assassiné, mais c'était en 1796. Menés par deux prêtres réfractaires, Yves Robin et Henri Péron, les chouans fusillèrent l'abbé Julien Le Bivic, curé constitutionnel de Pont-Melvez né au village du Gollot dans cette paroisse³².

Tradition orale et documents officiels

Après avoir pris connaissance de ce que nous apprend la tradition orale, essayons de voir maintenant dans quelle mesure elle rend compte de la réalité des faits en consultant des archives écrites. Il s'agit en premier lieu de l'acte de décès du prêtre Guégan dans les registres paroissiaux de Pont-Melvez :

« Le neuvième jour de décembre mil six cent soixante et dix fut tué et assassiné, M^{re} Ollivier Guégan prêtre de la paroisse de Pont-Melvez et son corps (partie déchirée et manquante, probablement : fut trouvé) dans une pièce de terre proche le village de Queranbellec en la paroisse de Gurunhuel, le vingt-septième dudit mois et an que devant et son corps fut enterré et inhumé en l'église dud ; Pont-Melvez et ont assisté au convoi, Yves Le Querme, vicaire, et M^{re} Maurice Ernault, prêtre dudit Pont-Melvez qui ont signés, Jacques Guegan et Janne Le Kervern, père et mère dudit défunt et Guillaume, Nicolas, Jan Guegan et plusieurs autres qui m'ont déclaré ne savoir signer, les dits jour moy et an que dessus. »

Ce document est de première importance. Il nous permet de vérifier, compléter et corriger une partie des informations données par la tradition orale. Il confirme tout d'abord l'assassinat du prêtre Guégan dont il donne le prénom, Ollivier, et précise la date de ce drame sanglant, le 9 décembre 1670 !

Il nous fait connaître aussi les noms et prénoms de ses parents : Jacques Guégan, son père et Janne³³ Le Quervern, sa mère. À cette époque comme nous l'avons déjà dit, et encore longtemps après, on garda cette tradition d'appeler les femmes mariées par leur nom de jeune fille. Ce patronyme ne correspond pas à ceux présents dans les différentes versions de la *gwerz*, qui parlent de Jeannette Le Guen (Penguern1, Luzel), Jeannette Le Flem (Penguern 2) ou encore

³¹ Aujourd'hui, ce calvaire en a remplacé un plus ancien.

³² *Le Patrimoine des communes des Côtes d'Armor*, éditions Flohic, 1998, tome 1, p. 83.

³³ Ce prénom avait été retenu par la tradition orale.

Jeannette Hervé (Mahé). On remarque quand même que le prénom est identique. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on songe au passage de mémoire en mémoire sur une aussi longue période de temps. Ce nom de famille Le Quervern n'est plus attesté aujourd'hui à Pont-Melvez. Les autres noms ont peut-être été ceux de personnes impliquées dans des affaires criminelles dont on aurait aussi perdu la trace ?

De surcroît, l'acte de décès (et sa copie³⁴), révèle que le crime eut lieu « dans une pièce de terre proche le village de Queranbellec en la paroisse de Gurunhuel ». Cette information semble confirmer ce que relate le chant populaire. En effet, ce lieu-dit de Gurunhuel est très proche à la fois des Quatre-Vents et du ruisseau le Dourdu où la tradition orale situe justement le meurtre³⁵. Mais il ne donne pas le nom du ou des meurtriers.³⁶

Mais nous allons en savoir plus avec la découverte d'un nouveau document daté de 1675. Il s'agit d'une réponse royale (Louis XIV) à une demande de pardon présentée par Yves Le Magoarou :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront. Nous avons receu l'humble supplication de Yves Le Maguero, dict La Fleur, natiff de l'évesché de Treguier, en nostre province de Bretagne, cy devant soldat en nostre armée navalle, servant encore en cette quallité en nostre armée de Flandres, en la compagnie du sieur chevallier du Lou, dans le régiment de Navarre, contenant que le corps de défunct Ollivier Guegan, prestre, qui paraissoit avoir este tué de quelques coups de baston, s'estant trouvé, et ensuite ses habits, separemant d'avecq ledict corps, le mercredy dixiesme decembre mil six cents soixante dix, sur le chemin qui conduit du bourg de Mouteroux, où le suppliant et Henry Le Mougouero, diacre, son frère, faisoient lors leur demeure, en la maison de Henry Le Mougouero, leur père, et celluy de Pontmellec, distant d'une lieue, où ledict Guegan estoit demeurant, au logis de Jacques Guegan, son père, quelques habittans dudict bourg de Monteroux s'estant persuadés qu'il avait esté tué le jour précédant, neuffiesme dudict mois de decembre, et que ledict Henry Le Mougouero, frère du suppliant, avait pu commettre cette action ou y avoit contribué, vu que ledict jour neuffiesme decembre, il avoit esté, pendant quelques heures sur le soir avecq ledict Guegan jusque après la nuit fermée, et que mesme il s'estoit offert de le conduire pendant une partye du chemin dudict Moustéroux audict Pontmellec, ce qui anvoit donné lieu à une plainte faicte par raison dudict homicide par ledict Jacques Guegan, père, par devant les officiers de la juridiction de Lisle, juges ordinaires des lieux, et a des informations faites ensuite contre ledit Henry Le Mougouero, diacre, dans lesquelles on a compris le suppliant, quoy qu'il n'aict esté ny veu ny sceu à cette action, et que mesme pendant tout ledict jour du mardi neuffiesme de decembre, il n'eust vu son dict frère ny ledict defunct Guegan, et ce sous ce seul prétexte que l'une des tesmoins, ouiye lesdictes informations, contre laquelle il y a grand subiect de suspition, a depoze que le jour de ladicte action, le suppliant serait venu au logis à deux heures de nuit demander son dict frère à son dict père, qui ne s'y trouvoient point, et que lors il paraissoit fort inquiet, et que depuis il avait requis la mesme témoing de s'absenter du pays pour n'estre pas obligée de depozer ce qu'elle scavoit du dict homicide. Lesquelles dépositions qui ont passées pour constantes, ne s'estant aucunement défendu, comme ne s'estimant point coupable, l'ont néanmoins fait soupçonner et impliqué en cette action, sy bien que sur lesdictes informations et autres procédures criminelles qui se sont ensuivies, il est intervenu sentence de condamnation de mort rendüe par lesdicts juges de Lisle par deffaultz de contumace allencontre dudict Henry Le Mougouero, diacre, et de Jacques Caller, les dix neuff septembre mil six cents soixante et onze et vingt huit mars mil six cents soixante douze, dans laquelle condamnation le suppliant se trouve compris, quoy qu'entierement à couvert de cette accusation par son absance, et pour n'estre point chargé du faict par lesdictes informations, ce qui l'a obligé de se porter appellant d'icelles en nostre cour de parlement de Bretagne, où lesdictes sentences ont esté aussy confirmées, par desfaux et [r^o] contumace, par arrest d'icelle du dix huit octobre mil six

³⁴ <http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/EC/ecx/consult.aspx?image=051734358111096>

³⁵ Voir ci-dessus

³⁶ On remarque également que l'inhumation eut lieu 18 jours après le crime. Ce délai n'est absolument pas impossible nous indique l'historien Michel Nassiet qui ajoute : « Dans sa grande thèse sur *La vénalité des offices...*, Roland Mousnier raconte qu'au XVI^e siècle, des familles d'officiers gardaient le cadavre de l'officier défunt 40 jours pour ne pas perdre la transmission de l'office, et elles le faisaient en salant le cadavre ! Le sel ne coûtait pas cher dans le pays de Tréguier... » En l'occurrence, la question est surtout pourquoi on a attendu un tel délai et là, on n'a pas la réponse.

cent soixante douze, à cause de quoy ledit suppliant s'est absenté du pays pour nous rendre ses services dans les occasions susdictes affin de mériter nos lettres de grâce et pardon sur ce nécessaire, qu'il nous a très humblement requis et supplié de luy voulloir accorder. A ces causes, voullans preferer miséricorde à rigueur de justice, en considération des services ci-dessus, nous avons, audict Yves Le Mougouero, suppliant, quitté et pardonné, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quittons et pardonnons, par ces présentes, le fait et cas ci-dessus ainsi qu'il est exprimé, avecq toutes peines, amendes et offenses corporelles, criminelles et civiles en quoy, pour raison de ce, il pouroit estre encouru envers nous en justice, mis et mettons au néant tout apeaux, bans, banissement, decrepts et procédures criminelles, et les sentences, et arrêts quy sont ensuivi, et icelluy suppliant remis et restitué, remettons et restituons en ses bonne renommée au pays et en ses biens d'ailleurs non confisqués, satisfaction prealablement faite à partye civile seulement sy faite n'est et si elle y eschoit, imposant sur ce sillence perpétuel à nos procureurs généraux, ses substituts, à presant et à venir, et à tous autres. Sy donnons en mandeman à nos amés et feaux conseillers, les gens tenant notre cour et parlement à Rennes, que ces présentes nos lettres de grâce et pardon, ils ayent a entheriner, et du contenu en icelle, faire jouir et user ledict Yves Le Mougouero, suppliant, plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tout trouble et empechemans au contraire, à la charge à l'exposant de présanter ceste presantes aux fins dudict entérinement dans six mois prochains, sur peine de déchoir de la grâce portée par icelle, car tel est notre plaisir. En thesmong de quoy nous avons fait mettre nostre sceau à ces dictes presantes. Donné à Saint-Germain en Laye, le vingt et quatriesme janvier l'an de grâce mil six cent soixante et quinze, et de nostre regne le trente deuziesme. *Ainsi signé*, Louis, et sur le repli, par le roy, Arnould. *Et en marge est écrit* : almosnes (un mot-et autres ?) cinodes, *et sur le dos est écript* : enregistré ce trente unième janvier mil six cents soixante quinze, signé du Molery, scellé de cire jaune³⁷. »

Cette nouvelle pièce unique est riche d'enseignement concernant cette affaire criminelle. Signalons cependant que si l'acte de décès précédent et la lettre de pardon s'accordent pour situer le drame au 9 ou 10 décembre, ils divergent sur la date de la découverte du cadavre du prêtre. Quand l'une (lettre de pardon) parle à nouveau du 10 décembre, l'autre (l'acte de décès) indique le 27 décembre, soit dix-huit jours après le drame ? Comment expliquer une telle disparité entre deux documents officiels ? Le corps n'aurait-il pas été découvert tout de suite ? Et l'inhumation aurait-elle été retardée au moins d'autant de temps ?

La lettre de pardon révèle par ailleurs le déroulement d'un procès devant la juridiction de l'Isle à Moustéru suite à la plainte déposée par le père de la victime, Jacques Guégan. Elle condamna à mort les frères Henry et Yves Le Magoarou et un certain Jacques Caller, sans doute un des clercs qui était avec eux à l'auberge le soir du crime.

C'est Henry qui est désigné comme le meurtrier du prêtre. Le pouvoir royal émet l'hypothèse de l'innocence d'Yves qui aurait été accusé à tort par une femme « contre laquelle il y avait « grand subiect de suspicion », et le fait qu'Yves, ne s'estimant point coupable, ne se serait pas défendu devant les premiers juges contre les allégations de ce faux témoin. Les charges étaient pourtant suffisamment établies aux yeux des magistrats de l'Isle, et son absence au procès, selon la règle du contumace, lui valait la condamnation encourue pour ce crime, à savoir la peine de mort. Il ne s'était pas présenté davantage en appel devant le Parlement de Rennes qui confirmait alors la peine de mort par défaut et contumace. Pour autant, le pouvoir royal considère que les éléments du dossier n'établissent pas la culpabilité d'Yves, et qu'au contraire, « il était entièrement à couvert par son absence et pour n'estre point chargé du fait par les dictes informations ». On peut donc comprendre qu'il ne se trouvait pas à Pont-Melvez au moment des faits, et que, hormis un témoignage douteux, aucun indice de sa participation au crime n'avait pu être recueilli.

³⁷ Je remercie Bruno Isbled, Conservateur des archives départementales d'Ille-et-Vilaine de nous avoir communiqué ce document. Cette grâce, unique en son genre aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, se trouve dans un registre du Parlement de Bretagne. ADIV 1 Ba 55. Remerciements également à l'historien Michel Nassiet qui en a fait une transcription rigoureuse.

Cela concorde en partie avec la tradition orale qui désigne aussi Henry comme principal coupable, même si elle ne donne pas son prénom. Néanmoins, les deux sources affirment que l'assassin était diacre. Alors il ne peut s'agir que d'Henry car Yves qui, au moment des faits, était marié³⁸.

Au cas éventuel où Yves aurait été dans le pays (ou dans son village) et aurait effectivement assisté au meurtre, comme le présumaient les juges de l'Isle, une telle lettre de pardon était importante car elle était accordée à des suppliants impliqués « dans une affaire d'homicide pour seulement s'y être trouvé en compagnie du principal intéressé » ou qui, d'une façon ou d'une autre, étaient innocents. Alors, pour échapper à sa sentence, il se serait éloigné du pays, s'engageant comme soldat dans « l'armée navale », au service du roi³⁹. On peut penser alors que cette incorporation aurait pesé lourd dans la balance pour l'obtention de cette grâce royale cinq ans après le crime.

En outre, il n'est pas question dans la *gwerz*, au moment fatal, de la présence de ce Jacques Caller, mentionné dans le trio des condamnés. Mais la tradition orale accuse un autre personnage. Si les différentes versions de la *gwerz* ne font état que d'un seul fils au moment du crime, le diacre, donc Henry, elles ajoutent aussi la participation de son père, également nommé Henry, ce qui n'est signalé ni dans les condamnations ni dans la lettre royale. En dehors de la tradition orale, les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de dire si le père avait, oui ou non, participé ou assisté au meurtre.

Alors, on peut dire que si la tradition orale et la lettre de pardon se rejoignent pour désigner Henry, le fils, comme meurtrier, elles ne s'accordent pas sur la participation du père, Henry, et du frère, Yves, ou d'une autre personne.

En poursuivant la comparaison entre les deux sources orale et écrite on remarque que les différentes versions de la *gwerz* ajoutent d'autres éléments qui ne sont pas contenus dans la lettre de pardon. Elles affirment d'abord que Guégan et Magoarou étaient cousins. En effet, le premier dit au second au moment où il sait qu'il va mourir :

**- Ha possubl 've digant Doue,
'Ve te, ma c'henderw, ma lac'hfe !
Ha ni bugale c'hoerezed
Gant 'r memeus mageres maget !**
*Est-il possible de la part de Dieu
Que ce soit toi, mon cousin qui me tue !
Nous qui sommes les enfants des deux sœurs
Qui avons été nourris par la même nourrice !*

En parcourant les registres paroissiaux de Pont-Melvez, Gurunhuel ou Moustéru, nous avons remarqué des alliances entre ces deux familles. En effet, deux fils Guégan, Jean et Yves, frères

³⁸ Il épouse Marie le Parc, le 20 septembre 1666 à Moustéru.

<http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/EC/ecx/consult.aspx?image=050406648768129>. (Com. Jérôme Caouen)

³⁹ Selon une généalogie établie par Jean-Pierre Février (Généanet), il aurait été incorporé au Régiment de Navarre de 1672 à 1675.

de Jacques, le père de la victime, sont mariés à deux filles Magoarou, Aliette et Jeanne, sœurs de Henry (1613-1686) marié à Anne Le Droumaguet et père de Yves et Henry.

Cela confirme qu'Olivier Guégan et Henry et Yves Le Magoarou étaient *cousins germains, chindervi gompes*, par alliance (Penguern1). En revanche, en aucun cas, ils ne sont les enfants de deux sœurs.

On aurait alors affaire ici à une interpolation. Ce phénomène était autrefois courant avec des chants portés par une longue tradition orale⁴⁰. Luzel fait justement cette remarque à propos d'une *gwerz* relatant une autre tragédie en Trégor : « Cette chanson [Le marquis de Coattredrez] est si populaire dans le pays de Lannion et de Tréguier, que les chanteurs en intercalent souvent des vers et des couplets entiers dans les pièces qui présentent des situations analogues⁴¹ ».

Les différentes versions recueillies 200, voire 350 ans après les faits, peuvent intégrer sans problème ces nouveaux éléments dans la mesure où ils restent non contrôlables pour le public qui les écoute. Et l'on peut ajouter que, étant donné la fréquence de ces clichés et leur permanence dans le temps, il ne semble pas faire de doute que les gens du peuple les aimaient, les attendaient même.

Enfin, on peut admettre cette autre information donnée par la version Bonniec, toujours au sujet des liens qui les attachaient, comme ayant eu la même nourrice :

Gant ar memes laezh omp bet maget.

Nous avons été nourris du même lait. (Bonniec)

En soulignant cette relation familiale entre le tueur et sa victime, on peut penser que l'auteur de la *gwerz* a cherché à rendre le crime encore plus odieux et le criminel plus détestable. Et cela, même si celui-ci exprime des remords au moment de commettre son forfait, et laisse le temps à sa victime de dire une prière avant de la frapper à mort, avec, à nouveau, des clichés très courants dans ce genre de situation :

Pardon, pardon emean, kinderv kaezh ! (Bonniec)

Je te demande pardon dit-il, mon cher cousin.

Lar d'ha In manus⁴² pa garri

Ez out ar momet ma varvi !

Dis ton in manus quand tu voudras

Car ton heure est arrivée !

⁴⁰ Voir : *Alietta ar Boudet*, Anatole Le Braz, Carnet 4, p. 170-172 : *Bugale omp d'an diou c'hoar asuret / Ganet ha maget er memeus ti...* Nous sommes les enfants de deux sœurs, nés et nourris dans la même maison. (CRBC, inédit)

⁴¹ LUZEL, *Gwerziou* 1, p. 323 et p. 348.

⁴² **In manus tuas Domine** : *Entre tes mains Seigneur, je recommande mon âme.* C'est une prière dite avant de mourir. Il est frappant de retrouver souvent ce cliché, et le précédent d'ailleurs, dans les *gwerziou* relatant des crimes survenus au XVII^e siècle. Je l'ai noté par exemple dans une version de *La dame de Kerizel*, autre tragédie de la même époque : **Ah lavar den vanus pe gari / Rac arri out in heur ma varvi.** *Dis ton in manus quand tu voudras / Car ton heure est arrivée* (de mourir). Ou encore dans la *gwerz Persoun Leskoat ha Jeanne ar Gallik*, recueillie par Milin : **Lavar da in lanus pa giri / Emoud aze el leac'h ma varvi.** *Dis ton in manus si tu veux / car tu es arrivé à l'endroit où tu vas mourir.* Gwerin, n°1, p. 114.

Le côté pathétique est encore amplifié par les propos du prêtre Olivier Guégan qui souhaite mourir en bon chrétien alors qu'il est sur le point de perdre la vie. Il se montre des plus miséricordieux en confiant également l'âme de son meurtrier à Dieu :

**Ma kinderv ker n'em lahet quet
 Quen amo ter ofern laret
 Unan evit er spered glan
 Un all var oter sant Evan
 Hac eun all evidon ma c'hunan.
 Doue da vo gant ma ine !
 Ha ganac'h u kinderv ive. (Penguern 2)**
*Mon cousin ne me tuez pas
 D'ici que j'aie dit trois messes
 Une pour l'esprit saint
 Une autre sur l'autel de saint Yves
 Et une autre pour moi-même.
 Que Dieu aie mon âme
 Et la vôtre aussi*

**Doue d'ah vezo gant m'ha enez
 Ha gant va c'hinderv cloarek goude-se. (Mahé,)**
*Que Dieu ait soin de mon âme
 Et de celle de mon cousin cleric ensuite.*

On aurait aimé connaître le sort réservé à Henry Le Magoarou et à Jacques Caller dont nous n'avons pas trouvé la trace après ce drame. Se seraient-ils exilés ? On sait en effet qu'à cette époque, pour échapper à une condamnation à mort, et surtout à l'exécution de la sentence, il suffisait aussi de quitter la juridiction concernée. Le rapport de Colbert de Croissy établi en 1665 fait état de nombreux cas semblables et souligne un certain laxisme de la justice :

« Le meurtre et l'assassinat commis par François de Perrien, seigneur de Tropon en la personne de Noël d'Estaude son cousin germain le 23 may 1663, lequel a esté condamné à mort par contumace, mais il vauque librement depuis ladicque condamnation, et ayans demandé aux officiers pourquoy on ne s'est saisi de sa personne depuis lad(ite) condamnation ou en tous cas exécuté ladicte sentence par effigie, nous ont dict qu'à l'esgard de la capture ils ne l'ont pu faire faire parce que led(it) de Parien est à Paris, et à l'esgard de l'effigie, ils n'ont point de fonds pour en faire les frais⁴³. »

Également :

« Au XVII^e siècle, Guillaume Le Merdy, sieur de Kernoelquet, devant l'imminence de son arrestation, prit alors la décision de quitter le Porzou. Il s'embarqua à Saint-Malo pour l'Angleterre avec la complicité d'un gentilhomme officier de la marine royale⁴⁴. »

Ce n'est pas tout. Le document ci-dessus est encore intéressant dans la mesure où il confirme à nouveau la date du crime, « *le mercredi dixiesme decembre mil six cents soixante dix* » ou plutôt la nuit précédente « *selon quelques habitants du pays.* »

⁴³ KERHERVE, Jean, ROUDAUT, Fañch, TANGUY, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, CRBC Brest, 1978, p. 141.

⁴⁴ Thomas (Yves), *Crimes et délits dans le Trégor*, Editions La Plomée, Guingamp, 2003, p. 23.

Le lieu du crime, est aussi rappelé. Il s'est produit « *sur le chemin qui conduit du bourg de monteroux où le suppliant et Henry Le Maugouero, diacre, son frère faisoient lors leur demeure en la maison de Henry Le Maugouero leur père, et celluy de pontmelvez distant d'une lieue où le dict guegan estoit demeurant au logis de Jacques guegan son père* » Autrement dit entre Moustéru et Pont-Melvez.

Quatre versions de la *gwerz* situent également la découverte du cadavre sur la route, voire la grand'route (Penguern 1 et 2, Luzel, Garlan). Trois autres la placent dans un ruisseau ou à ses abords (Mahé, Bonniec, Méhauté). Cela rejoint l'information donnée par l'acte de décès selon laquelle le corps avait été retrouvé dans une pièce de terre dans le secteur de Keranbellec, qui est en fait très proche du Dourdu, à la limite Gurunhuel-Pont-Melvez.

Sur la façon dont le prêtre perdit la vie, on apprend par la lettre de pardon qu'il « *paraissoit avoir este tué de quelques coups de baston* ». La bastonnade, en effet, correspondait bien à l'époque à un châtement. Mais, comme on l'a vu, on est loin de ce qu'affirme une des *gwerziou* qui parle de dix-sept coups de couteau : « **seïtek toll kontel a neus bed** » (Penguern 1). Alors, aurait-on cherché à atténuer d'une certaine manière la violence du crime dans un texte accordant une grâce ? Ou au contraire avec la tradition orale, accentué l'horreur du drame⁴⁵ ? On est en tout cas bien dans le domaine de la *gwerz* qui n'hésite pas à forcer le trait sur les scènes atroces susceptibles de frapper encore plus les sensibilités populaires.

De plus, le document royal et la *gwerz* ajoutent et s'accordent cette fois pour révéler que le prêtre avait été dénudé. Quand le premier précise « *s'estant trouvé et ensuite ses habits separemant d'avecq le dict corps* », la version de Luzel donne le témoignage du jeune garçon parti à sa recherche. Il affirme de même qu'on lui avait ôté sa soutane :

Mé meus guélet eur c'horf décedet

Hen hi guichenn dilhad belek.

J'ai vu un cadavre

Et à côté des habits de prêtre.

Mais la victime avait-elle été déshabillée avant ou après la bastonnade et pour quelle raison ? Dans les deux cas, un tel geste souligne un rituel d'humiliation aux yeux de la communauté, très préjudiciable à la famille Guégan⁴⁶.

On pourrait même parler d'un acharnement quand, dans la version Méhauté, le meurtrier demande à son père ce qu'il doit faire du corps, soit le jeter dans l'eau, soit le brûler sur un tas de fagots qui se trouvait là. Le père indique l'eau et non pas le feu. « **Tol nean en dour da veui / nompas er bern fagot da leskin.** » Comme on peut le voir dans d'autres *gwerziou*, le feu était le supplice réservé aux sorciers⁴⁷, aux empoisonneuses⁴⁸ et aux femmes infanticides, ce dont

⁴⁵ Les chansons sur feuilles volantes notamment au XIX^e siècle regorgent de ce genre de détail comme encore par exemple, le poids d'une pierre qui a servi à écraser le crâne d'une victime...

⁴⁶ Marie-Thérèse Lorcin, *Le nu et le vêtu dans les fabliaux* : « La nudité, lorsqu'elle est imposée à l'homme, n'est pas une épreuve gratuite, imméritée, mais un châtement qui s'abat sur un coupable, presque toujours un prêtre. C'est un des thèmes anticléricaux des fabliaux. Celui qui châtie est un autre homme, un homme offensé qui se venge avec l'approbation du conteur et de son public. » Presses Universitaires de Provence, Aix en Provence, 2014

⁴⁷ Voir par exemple F.M. Luzel : *ar bugel koar. Gwerziou I*, p. 142-149.

⁴⁸ LE DOUGET, Annick, *Femmes criminelles en Bretagne au XIXe siècle, Tourments, violences et châtements*, Saint-Thonan, 2003.

on ne pouvait accuser le prêtre. Dans l'esprit du meurtrier, c'était une façon de faire disparaître le cadavre à jamais :

Bars an Dourdu a neus en skoet

O soñjal biken na vije kavet. (Bonniec)

Il l'a jeté dans le Dourdu

Pensant qu'on ne le retrouverait jamais.

Enfin, la lettre de pardon mentionne le procès, sans en dire plus hélas, ce que ne pouvait faire la *gwerz* qui, selon l'usage, est composée très près de l'événement. Néanmoins, elle montre le désir de la famille du défunt de faire justice elle-même. Et c'est la mère de la victime qui l'exprime notamment dans un dernier couplet pathétique et vindicatif :

Janet ar flem a lavare

En tal e map panarue :

Vidout da vean dour fangvoad

Me es anve, te e ma mab

Te eo ma mab, ma mab belec

Te eo ar mab a meus douget

Te eo ar mab ameus maguet

Te eo ar mab o deus lahet

Pemp cant scoet ehe din coustet

Ha pemp cant scoet all a rofen

D'ober crougan da vuntrerien. (Penguern2).

Jeannette Le Flem disait

En arrivant près de son fils :

Bien que tu sois couvert de sang et de boue

Je te reconnais, tu es mon fils

Tu es mon fils, mon fils prêtre

Tu es le fils que j'ai porté

Tu es le fils que j'ai nourri

Tu es le fils qu'ils ont tué.

Ça m'a coûté cinq cents écus

Pour que tu deviennes prêtre

Et je donnerais cinq cents autres

Pour faire pendre tes meurtriers.

On imagine l'effet dramatique de cette vibrante litanie sur les auditeurs et le rôle de tribunal populaire joué par de telles paroles diffusées par la *gwerz*.

Au total, la confrontation de la tradition orale avec des documents officiels est très intéressante. Elle permet avant tout de juger de la véracité ou non des faits rapportés dans les différentes versions de la *gwerz* et de les dater. On reconnaît bien ici les procédés de composition appliqués par l'auteur et de réfection par ses transmetteurs⁴⁹. On note certaines inexactitudes dans ces dernières mais on ne peut être qu'impressionné par la fidélité de la transmission près de 350 ans encore après le drame. Outre les rapprochements qui ont pu être établis entre les deux

⁴⁹ Voir GIRAUDON, Daniel, *Gwerz Sant Juluan. De la feuille volante à la tradition orale*, in Jean-Marie de Penguern, collecteur et collectionneur breton (1807-1856), Actes du colloque de Lannion, 31 mars 2007, CRBC-UBO, 2008.

sources, orale et écrite, et faute de retrouver trace de la procédure criminelle, elle a pu fournir un supplément d'information et donner lieu à quelques hypothèses.

Cela dit, au-delà de la relation rimée d'un fait tragique pour en garder le souvenir, la gwerz renseigne sur les mœurs et mentalités de son temps et aussi, dans le cas présent, sur l'histoire des familles et la vie des villages, remodelée après passage successifs de bouche à oreille parmi le peuple des campagnes.

Daniel Giraudon
Professeur (émérite) de breton, UBO-CRBC

+++++

Remerciements

Yannick Botrel, Jérôme Caouen, Yann Celton, Marie-Yvonne Crépin, Yves-Marie Erard (archives diocésaines de Saint-Brieuc), Bruno Isbled, (archives départementales d'Ille-et-Vilaine), Christian Kermoal, Bernard Lasbleiz, Marlyse Le Cam (archives départementales des Côtes-d'Armor), Annick Le Douget, Marie-Barbara Le Gonidec, Jacqueline Le Nail (Champs libres), Jean-Yves Marjou, Michel Nassiet, Marie-Rose Prigent (Centre de recherche bretonne et celtique, Brest), Yann Riou, Fañch Roudaut.

+++++

Gwerz beleg Gwegan _ Le meurtre d'un prêtre en Trégor au XVIIe siècle” Société d'Emulation des Côtes d'Armor, Histoire et Archéologie, tome CXLVI_Mémoires de l'année 2017, imprimerie Planchenault, Ancenis, 2018 ; p. 159 à 200.